

## UNE INFO INTÉRESSANTE

14 novembre 2006

Une proposition de référendum veut rendre possible de juger les juges.  
LE MONDE : 25.10.06 Mise à jour le 03.11.06 WASHINGTON CORRESPONDANTE.

Parmi les référendums soumis cette année aux électeurs américains, en même temps que le scrutin parlementaire du 7 novembre, une initiative a fait passer un vent d'effroi dans la magistrature. « Jail for Judges » ou « Prison pour les juges ».

Ses partisans soulignent que « Jail » n'est en fait que l'acronyme de « Judicial Accountability Initiative Law » mais le message est clair, d'autant plus qu'il intervient dans un climat politique où les juges sont pris à partie jusque sur les bancs du Congrès. Selon cette proposition, sur laquelle les électeurs du Dakota du Sud sont appelés à se prononcer, les juges seraient privés de leur immunité et pourraient être mis en accusation devant un tribunal populaire.

Les justiciables pourraient demander leur condamnation à des dommages et intérêts, voire une peine de prison, si la décision ne leur convient pas. Le jury populaire serait composé de 13 citoyens tirés au sort. Il serait compétent pour statuer sur les « fraudes, les violations de la Constitution, de la loi ou sur la mise à l'écart délibérée de certains faits » par les juges.

A l'origine de cet amendement, Ronald Branson, un californien qui fait campagne depuis 1995 contre « l'activisme » des juges et leur « pouvoir absolu ». Il a choisi le Dakota du Sud pour tester son idée, car c'est l'un des Etats où le nombre de signatures requis pour présenter une mesure au vote populaire est le plus faible.

Les associations de police, les banques, les syndicats ont tous pris parti contre le projet, mais les sondages montrent qu'il exerce un certain attrait sur l'électorat. L'aile la plus conservatrice du camp républicain y est favorable ainsi que les associations évangéliques telles que Focus on the Family. Dans plusieurs autres Etats, les électeurs sont appelés à limiter le pouvoir des juges. Dans le Colorado, un texte propose de limiter à 10 ans le pouvoir des juges des cours d'appel et de la Cour suprême. Dans le Montana, une procédure de destitution (« recall ») des magistrats pourrait être instaurée.

\*\*\*\*\*

## « CHEMINEMENT VERS LA DICTATURE »

Libérée de son devoir de réserve depuis qu'elle a quitté la Cour suprême, la juge Sandra Day O'Connor s'est élevée contre ces tentatives d'intimidation. Dans un discours, fin septembre, à la faculté de droit de Georgetown, à Washington, elle a estimé que le projet « Jail for Judges » s'inscrit dans le cadre de cette campagne qui tend à présenter les juges comme la cause de nombreux dysfonctionnements. Elle a rappelé que plusieurs propositions ont été introduites au Congrès pour créer un poste d'inspecteur général qui enquêterait sur la magistrature.

« Utiliser les juges comme des punching-balls présente une grave menace pour l'indépendance de la justice ». Selon elle, s'il en faut beaucoup pour qu'un Etat sombre dans la dictature, il faudrait éviter d'en commencer le cheminement pour pouvoir en éviter l'instauration ».

Le Monde : Corine Lesnes – édition du 26.10.06

### COMMENTAIRES :

Cela pourrait être possible en France (et en Suisse), si l'on imposait le Référendum d'Initiative Populaire (ou citoyenne).

Voir le site particulièrement intéressant du petit présidentiable Yvan Bachaud.  
<http://www.yvanbachaud2007.info/entreznb.html>

Le site de Etienne Chouard (qui a notamment contribué largement au non du référendum contre la Constitution Européenne)  
<http://etienne.chouard.free.fr/Europe/Liens.php>

et le site plus général de M.I.C mouvement pour une Initiative Citoyenne  
<http://www.mic-fr.org/presentation-ric.htm>

Envoyé à PMES : le 14 novembre 2006

Tout lecteur désireux d'apporter ses idées en vue d'améliorer le système judiciaire dans notre République, peut s'adresser à :

[leilapellissier@bluewin.ch](mailto:leilapellissier@bluewin.ch)  
ou [bpivot@bluewin.ch](mailto:bpivot@bluewin.ch)